

# LES MAIRES de Vars

**Au IX<sup>ème</sup> siècle, les villages étaient administrés par un « maire » pour le compte du seigneur. La terminologie est donc ancienne, depuis la Révolution la commune de Vars a connu 23 maires (1) nommés ou élus selon les périodes de l'histoire.**

Par décret de la Convention, le 10 brumaire de l'An II (31/10/1793) sont créés les communes.

Elles sont tout d'abord administrées par un « agent municipal » dénomination qui remplace la terminologie de maire. Pour être éligible il faut avoir payé un impôt au moins équivalent à 10 journées de travail; les électeurs eux sont « les citoyens actifs » (contribuables payant une contribution de 3 journées de travail à la commune). Les critères de bonne moralité et de fortune personnelle prévalent pour cette nomination.

Dans les archives de la commune de Vars (2), un « budget » de l'an IV (sept 1795 à sept 1796) signale Mr POUTIER en tant que signataire, il est aussi nommé « trésorier pour le compte de l'administration »

Par la loi du 22 frimaire de l'an VIII (13/12/1799) le préfet nommera les maires des communes de moins de 5000 habitants.

Le préfet du département de la Charente désigne donc le maire (l'appellation revient loi du 28 pluviôse an VIII) de Vars parmi les citoyens « capables par leur lumière, leur probité, leur civisme » de gérer les affaires de la commune. Ce sera Mr POUTIER, il est chargé de la tenue des registres civils et la police administrative.

Un tableau du « Maire et son Conseil Municipal » daté de l'an XIII (1804-1805) stipule Mr POUTIER en tant que maire. Ci-dessous le détail de ce tableau difficilement lisible.

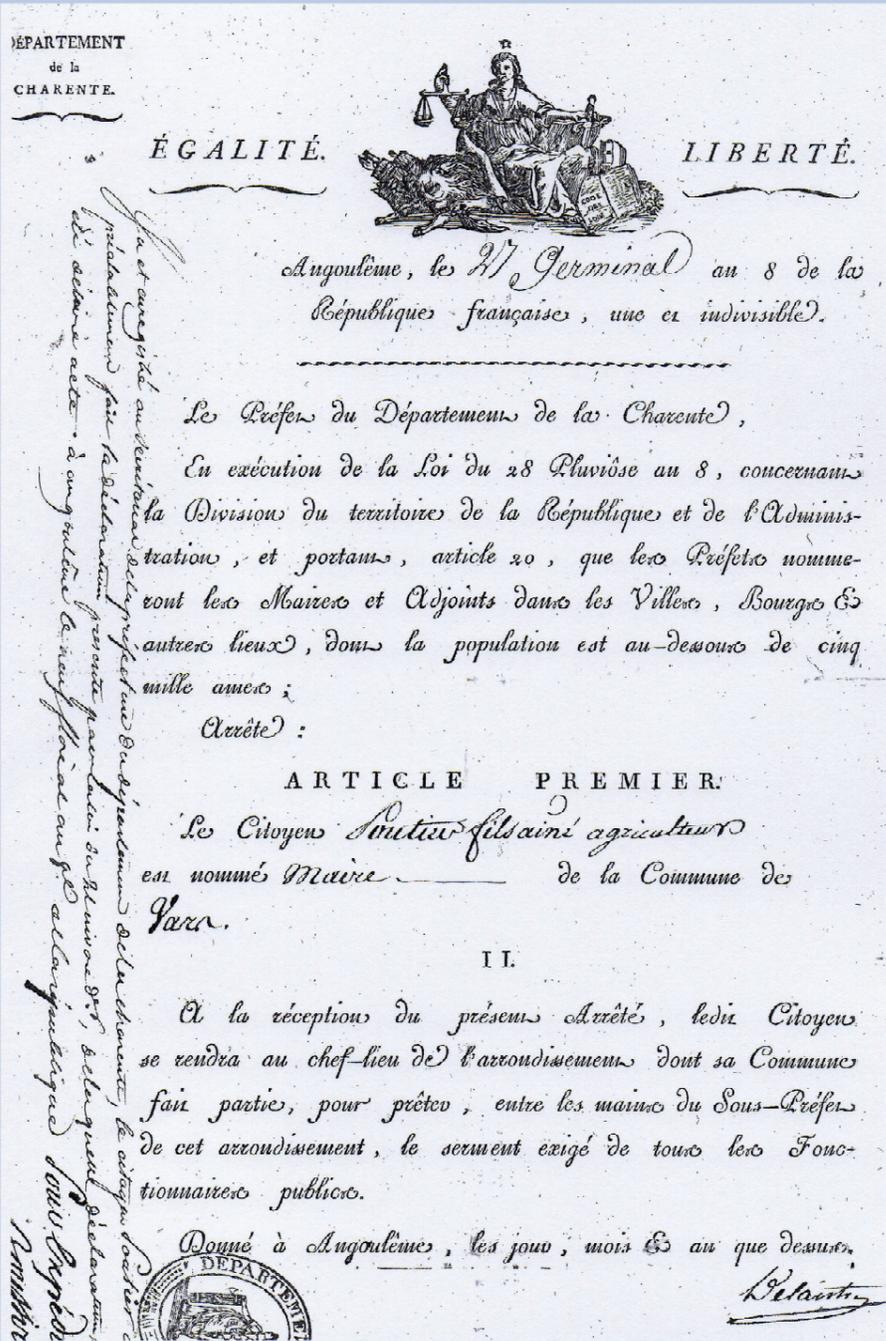
## Le Maire

- 1° les noms et prénoms du maire Jean Poutier
- 2° Le lieu ou il est né : Vars
- 3° La date de sa naissance: 8 octobre 1748
- 4° Sa profession avant d'être maire : négociant et propriétaire de...(illisible)
- 5° S'il est célibataire marié ou veuf : veuf
- 6° Le nombre de ses enfants : huit
- 7° Sa fortune personnelle 60000 Francs
- 8° L'époque de sa nomination : 27 germinal an 8
- 9° L'époque de son installation : 9 floréal an 8
- 10° Le nom de son prédécesseur : il n'y en a pas eu
- 11° l'époque de la retraite de son prédécesseur : idem
- 12° La cause de la retraite de son prédécesseur : idem

La ligne notée « prédécesseur » a pour réponse : « il n'y en a pas eu », ceci confirme

que M. POUTIER est le premier maire de la commune de Vars. Son adjoint était M. CHABARIBERE François, officier de santé

Le Sieur POUTIER meurt en 1811 après 15 à 16 années de mandature et le préfet nomme M. Nestor CHANCEL pour le remplacer. Ce dernier est agriculteur à Guissalle. Il a pour adjoint (nommé également par le Préfet sur proposition du maire) M. Louis DUMAS.



[Lettre du préfet Delaistre]

Adjoint qui sera à son tour nommé maire en 1818. Il est également agriculteur et demeure à Pétouret. Sa mission prendra fin en 1830.

M. Jean BRUNEL est alors nommé, il est négociant et sera entouré d'un conseil municipal qui lui sera élu (3) par les plus forts contribuables (notables, négociants, militaires, propriétaires...) de la commune. Cette nouvelle organisation municipale vaut pour les communes de moins de 6000 habitants. Jean BRUNEL vendra des arbres et la vendange dépendant de l'hôpital de Vars et par ailleurs projettera de construire des halles.

En 1841, son adjoint René MORAND, est nommé à son tour, il est notaire et s'attache à l'entretien des chemins vicinaux, c'est sous sa mandature que l'on procède à l'élévation de la chaussée aux abords du nouveau pont construit sur le bras du moulin de Vars, appelé aussi le canal.

La commune, en 1843, compte 2035 habitants, 155 d'entre eux sont électeurs censitaires. On retrouve 70 signatures (votants exprimés) sur un « tableau des électeurs » daté de 1846 lors du renouvellement triennal des conseillers municipaux.

Le 16 mai 1848, Mr Jacques CORLIEU n'est pas nommé mais élu par le conseil municipal alors en place ; il conservera ce titre jusqu'au 09 mai 1854.

Sur la période 1851-1871, sous le Second Empire, les maires sont à nouveau nommés par le Préfet dans les communes de moins de 3000 habitants.

Par conséquent, en 1854, Auguste RANCON, notaire est nommé par le Préfet, il « jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ». Durant son mandat on verra disparaître le poste de ligne télégraphique Chappe et se « (re) construire la maison d'école » en lieu et place de l'ancien hôpital qui accueillait déjà une école. En 1858, une bibliothèque est créée avec « une subvention de 100 francs, les élèves participeront à raison de 10 centimes par mois ».

De 1862 à début 1865 ce sera Annet RIFFAUD, huissier qui exercera la fonction de maire.

Un terrain est acquis pour en faire le champ de foire aux chevaux.

Alphonse PASTUREAU lui succède donc en 1865, il signera l'acte d'acquisition de la maison appartenant à la famille Ca-

muzet pour y établir le presbytère. Réélu le 14 mai 1871 (4), il cédera sa place en Mai 1875. Toutefois certains documents sont signés d'un certain François-Elie RUSSEL en 1870, et d'autres de Marie DESFORGE en 1876 sans pouvoir affirmer que ces deux personnes aient assumé la fonction de maire sur de courtes périodes.

Pierre-Charles PEUCHAUD est élu en 1877, avec son conseil municipal il envisage la construction des halles et de la mairie et réalise le logement des instituteurs au-dessus de l'école.

Aux élections de 1884, Jean-Aimé Desmoulin est élu, en 1886 il pose la première pierre des halles.

Le 20 Mai 1888 c'est à nouveau Pierre-Charles PEUCHAUD qui est élu maire après un 1<sup>er</sup> tour à égalité avec Marquis, un 2<sup>ème</sup> tour également, puis au 3<sup>ème</sup> tour à égalité avec Desmoulin son prédécesseur. Alors c'est au bénéfice de l'âge que P-Ch PEUCHAUD est élu. Il inaugure les halles et la nouvelle mairie en 1892 et démissionnera le 7 février 1895.

Eugène MAUDET lui succède, il assurera la fonction de maire jusqu'aux premières années du vingtième siècle.

(1) ce dénombrement pourrait être erroné notamment pendant les périodes de guerre où la documentation est plus imprécise voire absente.

(2) les listes des électeurs, les budgets et comptes administratifs et les registres de délibération de conseil municipal présents constituent la principale source de documentation de ce dossier.

**Première page du procès-verbal du 2<sup>e</sup> renouvellement du conseil municipal sous A.Rançon]**

**INSTALLATION  
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**  
De la Commune de *Vars*

**PROCÈS-VERBAL**

L'an mil huit cent soixante, le *vingt trois* jour  
fixé pour la séance d'installation du Conseil municipal de cette commune,  
Nous (1), *Auguste Rançon* maire de *Vars*

(1) Maire ou Adjoint.

nous sommes transporté dans le lieu ordinaire des séances du Conseil municipal à l'effet de procéder à l'installation des nouveaux membres du Conseil municipal élus par l'Assemblée électorale de cette commune les *19 et 26* août *1860* suivant procès-verbal du *20* août où étant, nous avons, en présence de MM. les membres nouvellement élus, donné lecture de la formule du serment ainsi conçue : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. » Nous avons appelé successivement chacun des nouveaux membres élus et les avons invités à prêter le serment sus-mentionné.

Ce que chacun a fait immédiatement, en disant : « Je le jure » dans l'ordre suivant :

(2) 1. M. *Corlieu Jacques* né le *14* janvier *1794*  
2. M. *Morand René* né le *14* juillet *1792*  
3. M. *Chambaud Jean* né le *23* février *1802*  
4. M. *Redureau Jean* né le *24* mai *1809*  
5. M. *Grandjean Firmin* né le *18* octobre *1802*  
6. M. *Cebille Jean* né le *19* février *1807*  
7. M. *Seguin Jean* né le *24* août *1810*  
8. M. *Peuchaud Jean Charles* né le *20* juillet *1823*  
9. M. *Rançon Auguste* né le *6* octobre *1822*  
10. M. *Kieffel Firmin Elie* né le *12* février *1819*  
11. M. *Mozelle Jean* né le *27* janvier *1819*  
12. M. *Bizat Jean* né le *21* juillet *1827*  
13. M. *Pastureau Alphonse* né le *22* février *1816*  
14. M. *Marquis Jean* né le *10* janvier *1813*  
15. M. *Morand René* né le *15* avril *1817*

(2) Indiquer exactement les nom et prénoms ainsi que la date de la naissance de chaque conseiller.